



Plan Local d'Urbanisme

ENQUETE PUBLIQUE du 09 FEVRIER 2026 AU 10 MARS 2026

NOTE COMPLEMENTAIRE

Suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par DCM, la municipalité a initié une étude de faisabilité relative à l'aménagement du secteur d'OAP n° 2.

Lors de cette étude en cours, il a été constaté qu'une portion mineure de la zone humide, initialement identifiée au sud de la zone 1AUR et reportée dans le règlement graphique suivant des investigations complémentaires réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU sur l'ensemble des zones à urbaniser, n'a pas été intégrée au schéma de principe de l'OAP n° 2 présenté en Pièce 4.

En conséquence, dans le cadre de l'enquête publique, la municipalité souhaite informer les parties prenantes de la nécessité d'ajuster le périmètre de ce secteur d'OAP afin de le faire coïncider avec l'emprise de la zone 1AUR telle qu'elle est délimitée au règlement graphique.

Cet ajustement ne modifie ou n'impacte pas le reste de l'OAP.

Fait à CONCORET, le 19 février 2026

M. Gérard PELHATE,

Commissaire-enquêteur

Ronan COIGNARD,

Maire de Concoret